

Mise en œuvre de l'aménagement de la forêt domaniale (FD) EAWY

et tableau de bord des indicateurs de suivi

Présentation de l'aménagement

- Période couverte par le document de gestion durable (aménagement) : 2004-2023
- Surface : 6 905 ha
- Traitement en futaie régulière sur 6 220 ha, en futaie irrégulière sur 500 ha.
- Principale essence : hêtre (79%).
- Série d'intérêt écologique sur 114 ha. Réseau de mares à Sphaignes remarquable.

Tableau de bord des indicateurs de suivi

Biodiversité

- Nombre d'arbres Bio identifiés : Trame d'arbres à haute valeur écologique conservés en martelage. 1144 arbres « bio »
- Surface en RB : Série d'intérêt écologique de 115 ha ; Natura 2000 : 692 ha
- Surface en HSN-LE : 10,34 ha
- Surface en ILS : 75,2 ha (1,1%)
- Surface en ILV : 167,32 ha (2,4%), maintien d'îlots paysagers et collectifs bio

Dialogue forêt-société et accueil du public

- Accueil du public :
 - Fréquentation rurale mais plus forte autour de sites importants notamment celui des V1 sur Ardouval. Accueils lycée Mesnières (5 jours) et licence pro (1 TP). Animation avec associations. Fête du hêtre en juillet 2022
 - 12 autorisations délivrées en 2021 pour des manifestations sportives (7), naturaliste (3), scolaires (2). 22 programmées en 2022.
- Concertation avec les parties prenantes :
 - 2 à 3 réunions par an avec les chasseurs (suivi de saison), et 1 à 2 réunions d'échanges avec naturalistes
 - Contacts avec les acteurs économiques (scieries, parc animalier...).
 - Contacts avec élus et communautés de communes, mise en place d'un comité de forêt sur Eawy début 2022

Renouvellement des forêts / Gestion durable

- Groupe de régénération de 2160 ha pour des objectifs de renouvellement de 1600 ha soit 80 ha/an dont 30 % en chêne (transformation des hêtraies en chênaies par plantation), 60 % en hêtre (régénération naturelle), 5 % en résineux et 5 % en feuillus divers. Depuis 2004 : 1106

ha mis en régénération naturelle hêtre (classe 1 BDR). L'objectif de régénération naturelle est atteint.

- Depuis 2004 : 543 ha plantés (majoritairement chêne sessile). Campagne 2021/2022 : 18,5 ha de plantations en plein, auxquels s'ajoutent 80 ha de diversification et compléments de régénération naturelle. Il reste 16% de l'effort à produire en plantation (12% chêne, 2% résineux et 2% feuillus divers)

Production

- Volume de bois mis à disposition du public pour tous usages : Volumes mobilisés représentent en moyenne sur les cinq dernières années 61 000 m3 (la prévision de récolte est fixée à 71 700 m3/an. Le prélèvement moyen (18 exercices) depuis le début de la période est de 67 240 m3). En 2021 : 53 292 m3.
- Volumes accidentels et sanitaires : Pas de crise aigüe en 2021. Maintien de l'exploitation des coupes sanitaires (scolytes, chararoses, ou chablis).
- Destination des bois : La commercialisation des gros bois de hêtre (44%) se fait quasi exclusivement par contrat, auprès de la scierie locale LEFEBVRE. L'essentiel du bois d'industrie (39%) est commercialisé auprès de l'entreprise BURGO (Ardennes), LINEX (Yvetôt) et exploitants chauffagistes locaux. Le résineux (15%) auprès d'entreprises proches GASTEBOIS (Pont-Audemer) et GUIDEZ (proche Rouen).

Risques

- Protection contre les incendies de forêts : non concernée
- Dépérissement des peuplements : Peu de dépérisant en 2021, après épisode scolyte 2019. Adaptation dans les choix aménagement pour transformer une partie de la hêtraie en chênaie.

Equilibre forêt gibier

- Etat de la régénération : 20 % de la surface en jeunes peuplements impactée par la présence du chevreuil et du cerf, avec un impact fort sur les plantations (près de 5 % de la surface en grillagée), 4% en compromis et 16 % en dégradé.
- Surfaces protégées contre le gibier : 367 ha de la surface en grillagée ; 6 ha en 2021/2022 ; 20 ha en protection individuelle en 2021/2022. La chasse est pratiquée à tir (9 lots) et à courre pour le cerf mâle (Rallye Roumare). Un dispositif Sylvafaune est engagé en lien avec l'ONCFS et la FdC 76.

Eau

- Prise en compte des enjeux eau :
 - Intégration dans les contrats d'exploitation et de travaux, des prescriptions en matière de protection des mares, d'espèces protégées et de vestiges archéologiques.
 - Entretien par curage différencié de 9 mares en 2021, 5 en 2020.
- Zones couvertes par un enjeu eau identifié : Captage Bellencombre (parcelle 189). Collaboration avec Syndicat de Bassin Versant de l'Arques.